

Secrétaire d'État, instituée par Jésus-Christ et conférée à saint Pierre et par lui à ses successeurs légitimes, les Pontifes romains, destinés à constituer dans le monde, jusqu'à la consommation des siècles, la mission réparatrice du Fils de Dieu, enrichie des plus nobles prérogatives, dotée des pouvoirs les plus sublimes, propres et juridiques, tels que les exige le gouvernement d'une vraie et très parfaite société, ne peut, de sa nature même et par la volonté expresse de son divin fondateur, être soumise à aucune puissance terrestre, mais elle doit jouir de la liberté la plus entière dans l'exercice de ses hautes fonctions. Et comme c'est de ce pouvoir suprême et de son libre exercice que dépend le bien de l'Église tout entière, il était de la plus haute importance que son indépendance et sa liberté natives fussent assurées, garanties, défendues à travers les siècles, dans la personne de celui qui en était investi, avec ces moyens que la Providence divine aurait reconnus aptes et efficaces au but. . .” Et Léon XIII rappelle que l'établissement du “ Principat civil ” des Pontifes romains marqua “ le plein épanouissement ” de la vie de l'Église, en assurant aux Papes la liberté absolument nécessaire à l'exercice de leur ministère suprême. “ Aujourd'hui encore, ajoute Léon XIII, dans les desseins de la Providence, la souveraineté civile des Papes est ordonnée comme moyen vers l'exercice régulier de leur pouvoir apostolique, comme étant celle qui en sauvegarde efficacement la liberté et l'indépendance.”

Pie X, au consistoire du 9 novembre 1903, faisait cette déclaration solennelle : “ Il est nécessaire, et les intérêts de la chrétienté réclament que le Souverain Pontife, dans le gouvernement de l'Église, soit et paraisse libre et indépendant de toute puissance temporelle ; aussi la conscience de notre devoir et la sainteté du serment qui Nous lie Nous obligent à protester contre l'injustice très grave qui, à cet égard, a été commise contre l'Église.”

Dans la première encyclique que Benoît XV adressa au monde catholique, Sa Sainteté renouvelait les protestations de ses prédécesseurs en ces termes : “ L'Église, il est vrai, depuis longtemps déjà, ne jouit point de la pleine liberté dont elle a besoin : à savoir depuis que son Chef, le pontife romain, est privé du sou-